



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/SRH/SDMEC/2014-669

08/08/2014

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature : 1 poste dans le 2ème cercle

Un poste est offert à la mobilité dite du "2ème cercle" ; la fiche correspondante mentionnant les personnes à contacter est jointe en annexe à la présente note.

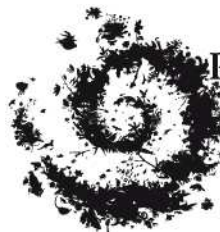
Pour toute information complémentaire, il est possible de prendre contact auprès de Madame Isabelle FABREGUE (assistante à la sous-direction mobilité, emplois, carrières) - tél. : 01.49..55.53.65 - mail : isabelle.fabregue@agriculture.gouv.fr.

Parc National de la Réunion :

1 poste de chargé de mission Ingénierie de projets et développement éco-touristique (catégorie A expérimenté).

L'Adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Patrice CHAZAL



Chargé de mission Ingénierie de projets et développement éco-touristique

Appel à candidature

Conditions d'accès au poste

Conditions de recrutement :

Corps/Grade : Catégorie A (expérimenté)

En priorité ouvert aux fonctionnaires de l'Etat, fonctionnaire territorial par voie de détachement sur contrat de 3 ans.

Parcours type (à titre indicatif) : formation ou parcours dans l'aménagement du territoire, l'aménagement touristique, les activités de pleine nature ; expérience de terrain dans une collectivité territoriale, un espace naturel protégé, en gestion d'un site ou d'un équipement touristique, en marketing territorial, en aménagement touristique, en conduite de projets complexes.

Poste actuellement vacant - à pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2014

Contexte

Le parc national de La Réunion, créé le 5 mars 2007 comprend deux zones distinctes :

- Un cœur de parc (105 000 ha) dédié à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, où le Parc dispose de pouvoirs réglementaires. Ce cœur présente la particularité d'inclure « un cœur habité » (cirque de Mafate et Ilet des Salazes) non accessible par la route et abritant environ 750 habitants.
- Une aire d'adhésion regroupant des territoires ruraux adjacents au cœur du parc et abritant environ 160 000 habitants, où l'établissement public ne dispose pas de pouvoirs réglementaires. La charte du parc national y favorise un développement durable fondé sur la solidarité écologique et paysagère avec le cœur.

Le siège du Parc national est à la Plaine des Palmistes. L'établissement public est également composé de quatre représentations territoriales dites « secteurs » ; les secteurs géographiques sont installés à la Plaine des Palmistes (secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite Ile (Secteur Sud) et Saint Denis (secteur Nord).

La Charte du parc national a été adoptée par décret du 21 janvier 2014. Elle fixe le cadre d'intervention du Parc national pour les dix prochaines années tant dans le cœur que dans l'aire d'adhésion et précise sa réglementation dans le cœur. Les différentes communes pourront y adhérer librement.

Le cœur du parc national, qui recoupe 42 % du territoire de La Réunion, fait l'objet d'une forte pression en terme de fréquentation, de réalisation d'aménagements et plus généralement d'usages récréatifs et d'activités économiques. Néanmoins, le contexte démographique, social et économique de La Réunion conduit à penser que ce territoire peut être une source de richesse pour les habitants, au travers de projets et d'initiatives locales qui s'appuient sur le patrimoine de ces espaces préservés tout en le respectant. Il convient d'accompagner et d'encadrer cette dynamique.

Au travers de la Charte du parc national, l'écotourisme et la valorisation des patrimoines avec le principe de l'interprétation ont été identifiés comme des éléments devant structurer l'offre de découverte du territoire. D'autres outils, tel que l'attribution de la marque « parc national » à des biens ou services, ou encore le développement des « portes de parcs » constituent des outils venant appuyer la concrétisation de cette politique.

Finalités du métier/rôle

Le chargé de mission intervient en force de proposition et en appui technique pour favoriser, organiser, animer des projets (de loisirs, de découverte, d'aménagement, économiques) créateurs de richesse pour le territoire, spécifiques et adaptés à ses patrimoines (naturels, paysagers, culturels) et à leur fragilité. Ces projets s'inscrivent dans le respect du principe de l'interprétation des patrimoines.

En lien étroit avec les secteurs, il analyse les besoins, accompagne ou développe, puis évalue les projets dans son domaine d'activités en accord avec les objectifs et orientations de la charte du parc, et les documents cadre existant pour les thématiques qu'il traite (charte européenne du tourisme durable par exemple).

Position dans l'organisation

Le chargé de mission exerce son activité au sein du Service d'Appui à l'Aménagement et au Développement Durable (SAADD), localisé au siège de l'établissement public du Parc national.

Il exerce ses missions sur l'ensemble du périmètre du parc national.

Missions et activités principales

Le chargé de mission accompagne le développement d'une offre qualitative en matière d'éco-tourisme et d'artisanat, adaptée au caractère du parc national et aux valeurs universelles exceptionnelles du Bien inscrit au patrimoine mondial, en partenariat avec les professionnels du tourisme et de l'artisanat (appui, ingénierie, formation, recherche de maîtrise d'ouvrage, animation de réseau). Ces missions s'inscrivent dans le respect du principe de l'interprétation des patrimoines.

En lien avec les secteurs du Parc national, et dans le cadre défini par la Charte du parc national et son plan d'action pluriannuel, il intervient plus précisément dans les domaines suivants :

Anime le déploiement de la Marque « Parc national » pour son domaine d'activité

- Contribue à faire connaître et valoriser l'outil « marque » auprès des partenaires locaux (chambres consulaires, associations, privés, etc.) dans son domaine d'activité.
- Contribue au déploiement de la marque en lien avec les secteurs : référencement de prestataires (de biens, de services), suivi des attributions de la marque, organisation des audits de contrôles dans son domaine.
- Accompagne les professionnels des loisirs et sports de pleine nature pour le développement d'une offre adaptée à la fragilité des patrimoines, et susceptibles de bénéficier de la marque (élaboration de chartes de bonnes pratiques par exemple).

Accompagne les démarches de développement territorial coordonnées autour d'espaces et de projets structurants

En lien avec le dispositif de gestion de l'aménagement des Hauts,

- Coordonne les interventions relatives à la mise en œuvre des « portes et chemins de découverte du parc » : anime la réflexion interne sur les modalités d'intervention ; anime le réseau de partenaires intervenant sur cette thématique (chefs de projets « porte de parc », associations, collectivités, etc.).
- Participe à créer les conditions pour un déploiement des « portes et chemins de découverte du parc » sur le territoire : actions de communication, accompagnement méthodologique, appui à l'ingénierie financière, actions favorisant la mise en œuvre du dispositif (dialogue territorial), etc.
- S'assure du lien et de la cohérence avec d'autres projets structurants en matière de développement territorial : structuration de bourg, labellisation de type « village créole », autres initiatives impliquant les secteurs du tourisme, des services ou de l'artisanat.

Anime la réflexion relative à l'encadrement des flux liés aux loisirs et activités de pleine nature

- Anime la réflexion relative à l'évaluation de la capacité de charge pour les sites et itinéraires localisés sur le territoire du parc national, à la mise en place de dispositif de régulation des flux et de site « de délestage ».
- Coordonne l'instruction des demandes d'autorisations liées aux manifestations publiques, et plus largement liées aux projets économiques ou de valorisation des territoires.
- Assure le suivi de la fréquentation du parc national et son analyse : réalise ou fait réaliser des enquêtes de fréquentation et de satisfaction, notamment dans le cadre des enquêtes quinquennales réalisées par les parcs nationaux ; organise la restitution ou la diffusion des données recueillies ; contribue à mettre à jour des bases de données d'informations touristiques.

Pour ces thématiques, le chargé de mission

- Participe à concevoir des textes, supports ou action de communication pour promouvoir les produits et les offres respectant le principe de l'interprétation, et pour valoriser la marque.
- Participe et contribue au travail de partenariat en apportant une expertise dans son domaine.
- Gère les dossiers administratifs au plan technique, financier et administratifs (instruction de dossiers, recherche de financements).
- Gère et prépare les dossiers de sa thématique devant être présentés aux instances consultatives et décisionnelles du parc.
- Propose, prépare et anime des réunions dans son domaine d'activité.

Activités annexes

Représente l'établissement dans les instances ad hoc.

- Peut répondre à des demandes ponctuelles (enquêtes, cabinet d'études, réseaux, etc.).
- Participe à des projets et demandes ponctuels émanant du réseau des Parcs nationaux.
- Peut participer à la présentation des dossiers qu'il suit dans les différentes instances du Parc national (Conseil d'administration, Conseil scientifique, Conseil économique social et culturel).
- Peut contribuer à des actions de formation interne portant sur les aspects techniques et/ou réglementaires associées à ses missions.

Liens fonctionnels et relationnels

Au plan hiérarchique

Il est placé sous l'autorité directe du responsable du SAADD.

Il assure une veille sur l'ensemble des thématiques du service et assure l'intérim du responsable en cas d'absence.

Il encadre (autorité fonctionnelle) la cellule interprétation.

Au plan opérationnel et relationnel

En interne au sein du SAADD, il assure ses missions en étroite relation technique avec les agents du service.

En interne au sein du Parc national, le chargé de mission collabore avec les chargés de mission de l'établissement en fonction de la nature des dossiers, avec les chefs de secteurs et les agents de terrain en fonction de la localisation du projet. Il entretient un lien étroit avec le service communication et pédagogie. Il s'appuie sur l'expertise technique des secteurs et leurs relations étroites avec les partenaires locaux.

En externe, il est en relation avec les partenaires des collectivités, administrations et établissements publics, entreprises, prestataires techniques, et tous partenaires du Parc national selon la thématique concernée.

Compétences requises

Savoirs, connaissances

- Fonctionnement d'un établissement public.
- Fonctionnement des collectivités.

- Tissu socio-économique et touristique régional, contexte institutionnel de La Réunion.
- Fonctionnement, logiques et enjeux de l'économie du tourisme à La Réunion.
- Réglementation en matière de fréquentation, d'activités de loisirs et de pleine nature, code de l'environnement et de l'urbanisme.
- Conduite d'opération, à l'ingénierie de projet.
- Procédures de commandes publiques, de suivi et de mise en œuvre d'un budget.
- Connaissance de base des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire du parc national.
- Outils relatifs au développement territorial, au marketing du territoire.
- Règles du financement public de projets, notamment via les fonds européens (FEADER, LEADER, FEDER).

Savoir-faire, aptitudes

- Montage de dossier en respectant les cadres d'intervention des programmes opérationnels européens notamment.
- Techniques d'expression et de rédaction.
- Techniques de négociation.
- Technique de management.
- Gestion du temps.
- Rédaction de cahiers des charges et de conventions.
- Animation de projets, de réseaux et de réunions.
- Capacités d'analyses techniques et réglementaires pour des projets très variés.
- Pratique des logiciels (texte, calcul,...), du SIG.
- Capacité d'expression orale, notamment dans le cadre de présentation de dossiers et de représentation de l'établissement.

Savoir être, qualités/aptitudes/comportements

- Capacité à dialoguer avec des interlocuteurs divers (internes, partenaires, prestataires, etc.), aptitude à la communication interpersonnelle.
- Grande rigueur et méthode de travail.
- Capacité de propositions, d'innovations, et de créativité dans un champ technique.
- Capacité de raisonnement, d'analyse et de synthèse.
- Capacité à travailler de façon autonome (poste informatique, terrain) et en équipe.

Évolutions liées au métier

Le métier est fortement influencé par les évolutions de la gouvernance des Hauts à La Réunion, et du réseau des Parcs nationaux. Il s'exerce notamment sur un périmètre géographique qui sera à terme plus important (espace parc associant le cœur et l'aire d'adhésion effective).

Une réorganisation des services est en cours au sein de l'établissement public du Parc national, susceptible d'influer l'organisation des missions.

Conditions et moyens d'exercice

La fonction nécessite une bonne disponibilité, du fait de déplacements sur le périmètre du parc national, notamment lors de réunions, sorties sur le terrain.

Les missions nécessitent également une bonne condition physique du fait d'interventions régulières sur le terrain.

Localisation du poste

La résidence administrative est à au siège de l'établissement à la Plaine des Palmistes (La Réunion).

Modalités de transmission des candidatures :

Les candidatures sont à adresser sous la forme d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae au plus tard le 06 septembre 2014 à Madame la Directrice du Parc national de La Réunion :

- par courrier à l'adresse : Parc national de La Réunion – 258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes ;
- par courriel, avec demande d'accusé de réception, à l'adresse : contact-rh@reunion-parcnational.fr

Personnes à contacter pour informations :

- Responsable des ressources humaines : sylvaine.latchimy@reunion-parcnational.fr.
- Responsable du Service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable (SAADD) : franck.lustenberger@reunion-parcnational.fr.